



**REPUBLIQUE DU TCHAD : CONVOCATION DU Dr. SUCCES MASRA PRÉSIDENT DU PARTI
D'OPPOSITION LES TRANSFORMATEURS PAR LE PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE
AUPRES DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE NDJAMENA LE 09 SEPTEMBRE 2022**

Douala-Cameroun : Communiqué de presse REDHAC N°024/08082022

Ndjamena, le 08 septembre 2022 : Le Réseau des Défenseurs des Droits Humains en Afrique Centrale (REDHAC) et sa Coalition-Pays Tchad restent vivement préoccupé par les restrictions de l'espace civique au Tchad. Condamnent avec sa dernière énergie la convocation du Dr. Succes Masra président du parti d'opposition les transformateurs par le procureur de la république auprès du tribunal de grande instance de Ndjamena



Les faits

Le 08 septembre 2022, Dr. Succès Masra président du parti d'opposition les transformateurs, reçoit une convocation signée par le procureur de la république auprès du tribunal de grande instance de Ndjamena, à se présenter le 09 septembre 2022 à 8h du matin, faute de quoi il sera poursuivi par l'article 139 du code pénal. Loi n°2017-01 du 8 mai 2017 qui stipule « Seront punis de quinze jours à trois mois d'emprisonnement et d'une amende de 25.000 à 50.000 FCFA ceux qui, sans excuse légitime, se seront abstenus de répondre aux convocations régulières adressées par les autorités administratives ou judiciaires, pour les affaires de leur compétence, dans les cas et formes prévus par la loi ou le règlement ».

En rappel :

Le 1er septembre 2022, les forces de l'ordre ont arrêté plus de 91 jeunes militants du parti de l'opposition les Transformateurs, alors qu'ils exhortaient les habitants à travers « une caravane » qui sillonnait les rues de la capitale d'assister à leur meeting prévu le samedi 3 septembre 2022. Ils sont placés en garde-à-vue pour « trouble à l'ordre public » et « non-respect des textes régissant les manifestations sur la voie publique » Ils ont été libérés.

De tout ce qui précède,

Le Réseau des Défenseurs des Droits Humains en Afrique Centrale (REDHAC) et sa Coalition-Pays Tchad :

- dénoncent et condamnent les atteintes répétées aux libertés fondamentales (associations, manifestations, expression et d'informer) au Tchad en particulier et en Afrique Centrale en général ;



Aux autorités du Tchad, le REDHAC et sa Coalition-pays Tchad

- tient pour responsable le Gouvernement du Tchad en cas de disparition forcée du Dr. Succes Masra président du parti d'opposition les transformateurs ;
- demandent que soient assurées la protection et la sécurité physique, psychologique et morale du Dr. Succes Masra;
- exigent que cesse toute forme d'intimidation sur les Défenseur(e)s des Droits Humains, qui ne font que leur travail de Promotion, Protection et de Défense des Droits Humains ;
- exhortent de continuer à respecter les conventions et instruments régionaux et internationaux librement ratifiés relatifs aux droits humains, aux syndicats, aux partis politiques et aux Défenseur(e)s des Droits Humains au Tchad.

A l'Union Africaine (Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples) (CADHP)

Le REDHAC et sa Coalition-pays Tchad, recommandent d'appeler l'Etat du Tchad à respecter scrupuleusement

- la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples ;
- le Protocole de Maputo relatif à la protection de la femme ;
- la Charte Africaine de la Démocratie, des Elections et la Gouvernance (CADEG) ;
- les lignes directrices sur les conditions d'arrestation, de garde à vue et de détention provisoire en Afrique.

Enfin, le REDHAC et sa Coalition-pays Tchad :

- continuent à encourager le gouvernement du Tchad à assurer la protection légale des Défenseur(e)s des Droits Humains, les journalistes, en adoptant la loi portant « Promotion et Protection des Défenseurs des Droits Humains en Afrique Centrale ».

SUIVEZ-NOUS

REDHAC -Secrétariat Permanent

Tél. Fixe : Bureau (+237)233 42 64 04

MOB : (+237) 691 23 89 96/ 697 61 81 95

Facebook : RedhacRedhac

Twitter : @RedhacRedhac

Site-Web :www.redhac.info

REDHAC: Coalition-PAYS Tchad

Coordinateur : (+235) 66651551

Secrétaire général : (+235) 66488385